



PROCES VERBAL COMITE DIRECTEUR

Mail du 30 janvier 2026

Présidence : René MOLLE

Destinataires du mail : Bertrand GAUDRILLER - Éric MODE - Gilles MOREAU - Norman SAVET - Pascal ROTON - Denis DECARME - Lionel PARISZISZ – Sabrina BEN EL KHATTAB - Bruno DALLA LIBERA - Christine GUNTZBURGER - Lillian LEBEGUE - Philippe LABBE - Dominique PERQUIN - Éric VIGIER - Virginie FRANCOIS Laurent MARANDEL - Laurent ROGIER

Par mail, il est proposé compte tenu de l'urgence, la constitution des groupes des championnats jeunes U14 à U18 en D1 et D2 pour la phase 2 de la saison 2025 / 2026 (cf. Annexe).

Cette proposition est faite conformément aux classements issus de la 1ère phase et de l'application des dispositions réglementaires relatives notamment au statut des éducateurs.

12 membres ont répondu : 8 valident la proposition, 2 ne valident pas

La majorité étant acquise, la composition des groupes est validée tels que proposés.

Les décisions du Comité Directeur peuvent faire l'objet d'un appel devant la Commission d'Appel Régionale. Cet appel doit être formulé dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain de sa publication, conformément aux articles 188 et 190 des règlements généraux de la Fédération Française de Football.

Le président René Molle